Image not found or type unknown

Comment devenir détective privé ?

publié le **25/05/2018**, vu **3967 fois**, Auteur : Investipole

À l'ère de la suprématie d'internet, le recours aux cabinets de détectives privés se démocratise auprès des particuliers et des professionnels, au point sans doute de favoriser l'émergence de vocations. Décortiquons la profession ainsi que les différentes étapes du cursus à suivre pour devenir détective privé.

Qu'est-ce qu'un détective privé ?

Aux termes de l'article L621-1 du Code de la sécurité intérieure, le détective privé (officiellement Agent de Recherches Privées) entre dans le cadre d'une « profession libérale qui consiste, pour une personne, à recueillir, même sans faire état de sa qualité ni révéler l'objet de sa mission, des informations ou renseignements destinés à des tiers, en vue de la défense de leurs intérêts ».

Comme stipulé par l'article L632-1 du Code de la sécurité intérieure, la profession est encadrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS), en charge notamment de délivrer ou suspendre les agréments nécessaires à l'exercice de la profession, de veiller au respect de la déontologie (voir le décret 2012-810 du 10 juillet 2012 relatif au code de déontologie des personnes physiques ou morales exerçant des activités privées de sécurité) et de conseiller ou épauler les détectives privés professionnels.

Le détective privé intervient donc auprès de tiers (particuliers ou professionnels) pour résoudre des conflits et/ou faire triompher la vérité en récoltant un certain nombre d'informations et de preuves juridiques (témoignages, filatures, photographies, etc.). Dans le cas des particuliers, il s'agit la plupart du temps d'affaires d'infidélités, de maltraitances, d'enquêtes prénuptiales, de réévaluations de la pension alimentaire, de divorces, ou encore de recherches de débiteurs. Dans le cadre d'une intervention en entreprise, le détective privé est amené, par exemple, à résoudre des cas de concurrence déloyale, à mener des enquêtes de solvabilité, à contrôler le personnel, à régler des préjudices internes et externes ou à faire du contre-espionnage.

Quel est le quotidien d'un détective privé ?

Levons d'emblée toute ambiguïté persistante : les détectives privés d'aujourd'hui ne sont qu'à peu de chose près semblables aux stéréotypes édulcorés véhiculés par les films, dessins animés et séries télévisées. Leur quotidien n'est pas toujours synonyme d'action endiablée et de courses poursuites effrénées.

De manière générale, le temps de travail du détective privé se partage entre la médiation avec sa clientèle, la sollicitation des professionnels (avocats, huissiers) avec lesquels il travaille au coude-à-coude, la collecte d'informations, les interventions sur le terrain et la rédaction de rapports d'enquêtes.

Ses horaires sont extrêmement variables et dépendent du type de mission qui lui a été confié. Il est tenu de répondre présent dès qu'une affaire urgente se présente à lui, y compris la nuit, le

week-end et les jours fériés.

Quelles sont les qualités requises ?

Le détective privé étant soumis au secret professionnel en vertu de l'article 226-13 du Code pénal, il est primordial de faire preuve de la plus grande discrétion avant, pendant et après chaque mission menée, au risque d'écoper d'un an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende.

Tout détective privé est amené à se déplacer régulièrement selon les exigences de la mission qu'il s'est vu confier, tant sur le territoire français qu'à l'international si besoin est. Il doit donc être mobile et, idéalement, bénéficier du permis B pour faciliter ses déplacements.

En outre, il est préférable qu'il soit doté d'un bon relationnel pour ne pas éveiller les soupçons lors d'une infiltration et inciter les individus encadrés à se laisser aller naturellement à des confidences utiles à l'avancement de l'enquête.

La patience sera également son mot d'ordre en cas de planques ou de filatures qui s'éternisent, de même que sa persévérance s'avérera indispensable pour mener à bien chacune de ses missions. Sa curiosité devra bien évidemment le porter à réaliser des recherches complémentaires à ses découvertes et explorer de nouvelles pistes.

Quel est le salaire d'un détective privé ?

L'agent de Recherches Privées étant entendu comme une profession libérale, ses revenus sont fluctuants et dépendent majoritairement de sa réputation, de son expérience et des moyens déployés dans la mission.

Le détective salarié débutant tournera généralement au SMIC, auquel pourront s'ajouter des heures supplémentaires ou des primes. Certains détectives renommés pourront toucher jusqu'à 3000€ par mois. Son salaire évolue selon le chiffre d'affaires de l'agence dans laquelle il évolue. Les postes en agence demeurent néanmoins assez rares, et il est vivement conseillé de passer par un stage lors de sa formation pour pénétrer le milieu.

Installé à son compte, le détective privé fonctionnera sur la base d'honoraires, journaliers ou horaires, moyennant majorations si les circonstances l'imposent (travail de nuit, mission urgente, etc.). Une spécialisation dans un type d'affaires particulier justifie des honoraires plus lucratifs.

Quelle(s) formation(s) pour devenir détective privé ?

La profession d'Agent de Recherches Privées étant réglementée, tout aspirant détective est tenu d'obtenir un diplôme homologué agréé par la Commission Nationale de Certification Professionnelle (CNCP). Aucune formation à distance n'est enregistrée à l'heure actuelle.

Actuellement, trois organismes de formation figurent dans ledit répertoire :

- L'Institut de Formation des Agents de Recherches (IFAR) de Montpellier (formation accessible à bac+2)
- La faculté de droit de Nîmes
- L'université Paris II Panthéon-Assas (Diplôme d'Université)

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

Suite à la validation de la certification professionnelle, il est indispensable d'engager une démarche auprès du CNAPS pour obtenir l'agrément évoqué ci-dessus. En outre, il est courant que le candidat soit soumis à une enquête de moralité pour s'assurer de ses bonnes mœurs. Il va de soi que son casier judiciaire doit être vierge pour prétendre à la profession.

Vous avez besoin des services d'un détective privé ? Nous vous invitons à consulter cette page pour prendre contact avec un professionnel agréé à Lyon.

Investipole, agence de détectives privés agréés (https://investipole.fr/).

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés